

CTL du 28 septembre 2020

compte-rendu

La CGT a fait lecture de la déclaration liminaire qui suit :

Monsieur le Président,

La crise sanitaire ne doit pas devenir le laboratoire du néolibéralisme pour chercher à limiter le rôle de la Fonction publique et de l'État, au seul soutien des profits et des plus riches. À l'inverse, ils devraient pouvoir répondre aux besoins de la population, pour une société de progrès social, économique et écologique.

FINANCER LE PROGRES SOCIAL, C'EST POSSIBLE !

Notamment par une réforme fiscale juste qui passerait par exemple par :

- * Relever et moduler le taux d'imposition des entreprises suivant leur comportement social, d'investissement et environnemental. Et les mêmes conditions pour l'obtention des aides publiques.
- * Taxer les profits financiers au niveau national et international. Entraver la spéculation boursière et le versement de dividendes.
- * Baisser le taux normal de TVA et la supprimer sur les produits de première nécessité.
- * Renforcer et rendre plus progressif l'impôt sur le revenu.
- * Rétablir l'impôt de solidarité sur la fortune.
- * Affecter les moyens nécessaires à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales qui atteignent 100 milliards d'euros par an.

Aujourd'hui, la grande histoire de la destruction des Finances Publiques vient de commencer. Alors que les agents ont été éprouvés comme tous les Français par la Covid 19, une nouvelle fois l'attitude de la Direction Générale montre la considération qu'elle porte à ses agents et aux citoyens français. Sous le prétexte de proximité, la politique menée n'a qu'un seul but : réduire les coûts ! Elle va inexorablement au lieu de rapprocher le citoyen des services publics l'en éloigner. **Son seul lien se fera avec une plate-forme informatique ou alors dans un bureau de tabac !** Eh oui ! Voilà la réalité du service public qui est proposé aux français sous couvert de proximité. Et pourtant, sans la conscience professionnelle des agents, sans la capacité à exercer les missions prioritaires au fonctionnement de notre société en situation de pandémie et à prendre en charge le plan de relance dans la foulée, l'État aurait été incapable de mettre en œuvre des mesures face à l'urgence sociale et économique. **Plus largement, les agents ont permis la continuité de l'ensemble des dépenses de l'État et la circulation de l'argent de toutes les collectivités locales. Sans cela la catastrophe aurait été sans commune mesure, pendant et après la crise sanitaire.**

ET POUR QUELLE RECONNAISSANCE ?

- * Vols de jours de congés
- * Prime « Covid » pour 30 % du personnel, alors qu'elle devrait être attribuée à tous car la crise a été subie par l'ensemble des agents.
- * La politique de suppressions massives d'emplois va continuer.
- * La loi de transformation de la Fonction Publique se met en place et sacrifie les CHSCT (pourtant essentiels dans cette période) et supprime les CAP avec maintien des nouvelles règles d'affectations.
- * Pas de revalorisation de la valeur du point d'indice, ni de meilleure reconnaissance des qualifications.
- * Reprise à marche forcée du nouveau réseau de proximité, qui a pourtant montré sa totale inutilité.

En conclusion, la DGFIP a assuré la continuité de l'État pendant la crise. RIEN QUE CELA SUFFIT A JUSTIFIER L'ABANDON DES REFORMES DONT LE NRP, SUJET DE CE CTL.

Réponse de la Direction à notre interpellation :

Le DDFIP réaffirme que le « nouveau réseau de proximité » et les autres réformes vont dans « le sens de l'histoire ». Il persiste et il signe !

• ORDRE DU JOUR

1/ Transfert de la gestion du Centre hospitalier de Sète Bassin de Thau de la trésorerie de Sète municipale à la trésorerie hospitalière Ouest Hérault au 01/01/2021 :

La CGT a dénoncé le manque de concertation avec les agents concernés de Béziers Hôpital contrairement aux agents de Sète Municipale.

Réponse de la DDFIP 34 : une réunion est prévue avec l'encadrement et les agents concernés début de semaine prochaine. Une rencontre est également au programme avec les agents volontaires de Sète Municipale qui suivront la mission. Des groupes de travail métier seront aussi organisés rapidement.

La CGT a demandé des explications non seulement sur les charges des 2 services (entre autre le nombre de budgets annexes minimisés dans le document de la direction au vu des éléments à notre connaissance) et aussi sur le mode de calcul du nombre d'emplois transférés. (5 emplois : 3 B / 2 C).

Réponse de la DDFIP 34 : il s'engage sous 7 jours à nous fournir des compléments d'information. Le calcul aurait été effectué en fonction du nombre d'emplois à temps plein qui exercent la mission hospitalière.

Il annonce que 4 agents sont volontaires pour suivre cette mission : 3B / 1C.

Si le 5ème poste (1C) reste vacant suite au mouvement NRP, un contractuel sera recruté.

Vote : Contre : CGT / Solidaires / FO Pour : CFDT

2/ Création du Service de Gestion Comptable (SGC) Cœur d'hérault au 01/01/2021 :

La création du SGC Cœur d'hérault se traduira par le transfert de 5 emplois de la trésorerie de Gignac (fermeture de la trésorerie), de 5 emplois de la trésorerie de Lodève (fermeture de la trésorerie) et des 7 emplois de la trésorerie de Clermont l'hérault qui devient le siège du SGC.

Un poste A et un poste C restent à pourvoir dans le cadre du mouvement de mutation NRP prévu à l'automne.

Les agents concernés y compris ceux de Clermont l'hérault devront faire une demande de mutation.

Les travaux des nouveaux locaux sont terminés : le déménagement se fera dès que possible.

La CGT a demandé des précisions sur la mission supplémentaire, à savoir un accueil de proximité de même nature que celui offert par les France Services.

Réponse de la DDFIP 34 : ce sera un accueil de 1^{er} niveau, questions simples, réponses simples.

Vote : Contre : CGT / Solidaires / FO Pour : CFDT

3/ Création de 3 emplois de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) dans le cadre de la mise en place du Service de Gestion Comptable Cœur d'hérault au 01/01/2021 :

La CGT a fait savoir que cette scission de mission entre SGC (gestion comptable et financière) et CDL (conseil et relations avec les ordonnateurs) est en soi une aberration.

D'ailleurs, l'association des Comptables Publics indique : « le conseil budgétaire et comptable découle avant tout de la tenue des comptes. Comment faire du conseil si on ne tient pas les comptes ? L' élu veut avoir le contact avec celui qui décide ».

La CGT craint que ce CDL disparaisse comme cela a été le cas avec les conseillers techniques de la DDE. La CGT réaffirme que l'on s'achemine vers une destruction des missions et du réseau à la DGFIP.

Réponse de la DDFIP 34 : ces emplois administratifs implantés au sein de chaque EPCI et rattachés à la Direction feront l'objet d'un recrutement au choix ce qui permettra « de cibler les bons profils ». Elle se félicite de cette création de 1 200 A+ au niveau national !

Pour la CGT non seulement aucune création d'emplois A+ ne verra le jour (redéploiement des chefs de postes comptables actuels dont la trésorerie ferme) mais 1800 suppressions d'emplois en 2021 sont déjà annoncées.

Vote : Contre : CGT / Solidaires / FO Abstention : CFDT

4/ Fusion des trésoreries de Castries et de Cournonterral au 01/01/2021 :

Ce dossier est une régularisation d'un état de fait depuis septembre 2019. Il fait partie du programme NRP d'où le vote contre de la CGT

Vote : Contre : CGT / FO Abstention : Solidaires Pour : CFDT

5/ Transfert d'un emploi d'agent des services techniques de Montpellier (site de Chaptal) à Béziers (site de Verdier) au 01/01/2021 :

Il était nécessaire de renforcer les services communs de Béziers par l'arrivée d'un agent technique. Un contractuel sera recruté pour le site de Chaptal jusqu'au futur déménagement en 2022.

Vote : Pour : CGT / FO/ CFDT Abstention : Solidaires

• QUESTIONS DIVERSES de la CGT

• Devenir du site de Chaptal / Travaux de mise en sécurité incendie :

Relogement de la DAJ (Division des Affaires Juridiques) et du Pôle d'Évaluations Domaniales à Montmorency à l'horizon 2022.

Pas de locaux disponibles à Juvignac pour les SPF (initialement prévus sur cette ville)

Densification du site du Millénaire et de la Mosson : avec quels services ???

Deux hypothèses de travail pour les services de Chaptal :

- solution locative à Montpellier
- construction en dur sur le site Finances Publiques du Millénaire

Quant à la formation professionnelle, locaux en centre-ville recherchés et le plus rapidement possible pour débiter les travaux de mise aux normes sécurité incendie. Cette location serait cependant pérenne.

Ce ne sont que des options !!! Tout est possible ! Le calendrier des travaux n'est toujours pas connu !

PROCHAIN CTL LE 3 NOVEMBRE 2020